

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2012

OBJET :

**Convention avec l'association
«Culture et Bibliothèque pour Tous»
Organisation du «Printemps littéraire»**

Rapporteur : Mme SELLIER

Délibération n°11

EXPOSE DES MOTIFS

La ville et l'association «Culture et Bibliothèque pour Tous» organisent depuis trois années la manifestation «Le Printemps littéraire» dans les locaux de la Maison des Associations sise 1 rue des Basses Ruelles. Une quarantaine d'auteurs, éditeurs et illustrateurs présentent leurs ouvrages et dialoguent avec le public à cette occasion.

Fort du succès rencontré auprès du public, la ville d'Essey-lès-Nancy souhaite pérenniser cette manifestation chaque année avec le concours de l'association départementale «Culture et Bibliothèque pour Tous».

La ville s'est entretenue avec la Présidente de l'association «Culture et Bibliothèque Pour Tous» et la responsable de la section locale qui sont favorables à un conventionnement dont le projet est annexé.

Ce projet prévoit que la commune met à disposition les locaux de la Maison des Associations nécessaires au bon déroulement de la manifestation et assure un soutien technique et logistique pour l'organisation de cette manifestation.

En contrepartie, l'association recherche les auteurs qui participeront à la manifestation, les accueille et assure le service de restauration. L'association est tenue de solliciter auprès du Conseil Régional de Lorraine une subvention pour financer cette manifestation. A défaut d'obtenir un financement de l'Assemblée régionale, la ville y pourvoira dans une limite de 500,00€.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association «Culture et Bibliothèque pour Tous» la convention annexée à la présente portant sur l'organisation du "Printemps littéraire".

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 23 mars 2012

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN

**CONVENTION PORTANT SUR L'ORGANISATION DU «PRINTEMPS
LITTERAIRE», MANIFESTATION CULTURELLE D'ESSEY-LES-NANCY**

Entre :

- La ville d'ESSEY-LES-NANCY, représentée par Monsieur Jean-Paul MONIN, Maire d'Essey-lès-Nancy, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu de la délibération du Conseil Municipal d'Essey-lès-Nancy du 21 mars 2012,

Et :

- La section d'Essey-lès-Nancy de l'association départementale «Culture et Bibliothèque pour Tous», représentée par Madame Marie-Paule DEFAUX, Présidente de l'association.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I : Exposé des motifs

L'association «Culture et Bibliothèque pour Tous» est installée à Essey-lès-Nancy depuis 1977 et offre ses services sous la forme de prêt de livres après versement d'une cotisation annuelle, individuelle ou familiale de ses adhérents, le prêt de livres étant payant au prorata de la valeur du livre emprunté.

Dans le cadre de leurs échanges réguliers, la ville et l'association ont organisé une manifestation «Le Printemps littéraire» dont ce fut la 3^{ème} édition l'année 2011. Une quarantaine d'auteurs, éditeurs et illustrateurs étaient sur place pour présenter leurs ouvrages et pour dialoguer avec le public.

La ville d'Essey-lès-Nancy souhaite pérenniser cette manifestation chaque année avec le concours de l'association départementale «Culture et Bibliothèque pour Tous» sur un thème préalablement défini par les deux parties.

ARTICLE II : Engagements réciproques

La commune met à disposition les locaux de la Maison des Associations sis 1 rue des Basses Ruelles nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Elle assure un soutien technique et logistique pour l'organisation de cette manifestation.

L'association recherche les auteurs qui participeront à la manifestation en lien avec le thème proposé, les accueille et assure le service de restauration du petit déjeuner, du repas de midi et le pot de l'amitié. L'association sollicitera auprès du Conseil Régional de lorraine une subvention de fonctionnement au titre du «Printemps littéraire».

ARTICLE III : Dispositions financières

La ville élabore le budget prévisionnel en lien avec l'association. L'association départementale participe forfaitairement à hauteur de 500,00 €, montant estimé pour les frais liés à la restauration des auteurs.

La ville prendra à sa charge le différentiel éventuellement existant entre la participation forfaitaire de 500,00 € de l'association et le montant de la subvention du Conseil Régional de Lorraine.

ARTICLE IV : Publicité et communication

La ville procédera à l'élaboration des supports de communication, sur lesquels figureront tous les partenaires de la manifestation.

La ville d'Essey-lès-Nancy et l'association «Culture et Bibliothèque pour Tous» pourront faire connaître par tout moyen de diffusion la promotion du printemps littéraire

ARTICLE V : Date d'effet, durée et dénonciation de la convention

La présente convention est conclue et acceptée pour une durée de un an renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 3 années. Elle peut être dénoncée avec un préavis de 3 mois par les signataires par lettre recommandée avec accusé de réception avant chaque date anniversaire.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas :

- d'inobservation de l'une des clauses de la présente convention,
- de dissolution de la section d'Essey-lès-Nancy de l'association «Culture et Bibliothèque pour Tous».

Fait à Essey-lès-Nancy, le

Jean-Paul MONIN

Marie-Paule DEFAUX

Maire d'Essey-lès-Nancy
départementale

Présidente de l'association
«Culture et Bibliothèque pour Tous»

N.B. : merci de faire précéder la signature de la mention manuscrite «lu et approuvé»